

# Doper la production audiovisuelle belgo-canadienne

**Le gouvernement canadien et ceux des communautés en Belgique ont signé un protocole d'entente qui améliore le traité belgo-canadien sur la coproduction audiovisuelle.**

**NATHALIE BAMPS**  
À OTTAWA

Cela fait 15 ans que les acteurs de l'audiovisuel belges, dont le Centre du cinéma et de l'audiovisuel, le fonds Wallimage et l'Awex, y travaillaient. Un protocole d'entente sur la coproduction audiovisuelle a enfin été signé lundi à Ottawa entre le gouvernement canadien et les gouvernements respectifs des Communautés française, flamande et germanophone, en marge de la visite d'État.

Cet accord est loin d'être symbolique. Il va permettre de doper les coproductions belgo-canadiennes dans le domaine du cinéma, des téléfilms, des séries télévisées, des films d'animation,...

Un traité de coproduction belgo-canadien existait déjà, mais il était devenu obsolète. D'une part parce qu'il n'incluait pas les séries, qui sont devenues incontournables aujourd'hui dans le paysage de la production audiovisuelle. D'autre part parce qu'il limitait fortement les possibilités de coproduction en raison d'un niveau élevé d'exigences en termes de participation financière.

Que va principalement permettre concrètement le nouveau texte? Il va ouvrir la coproduction officielle aux projets audiovisuels sur tous formats et pour tous supports de diffusion, et diminuer à 15% du budget total de la production (contre 30% auparavant) le seuil de participation minimale du

coproducteur minoritaire. «On étend le champ d'application et on diminue les contraintes», résume Jeanne Brunfaut, la directrice du Centre du cinéma et de l'audiovisuel.

Le seuil de 30% en vigueur précédemment mettait souvent des bâtons dans les roues des producteurs belges, qui avaient plus de mal que leurs collègues canadiens à réunir les fonds, malgré l'existence des nombreuses aides (commission de sélection des films, fonds régional Wallimage, Tax shelter). Résultat, les Belges et les Canadiens devaient souvent réaliser les coproductions en tripartite avec la France.

Mais l'attractivité du Tax shelter en Belgique a eu pour effet de délocaliser de nombreux tournages français en Belgique. «Ce qui a agacé les Français, les poussant à devenir plus protectionnistes», explique Jeanne Brunfaut.

Du coup, la France a modifié sa fiscalité (en augmentant son crédit d'impôt de 20 à 30%) afin de rendre les mécanismes belges moins avantageux, et rapatrier ainsi les tournages sur son territoire. Avec pour conséquence de faire chuter les coproductions avec nos voisins directs, ces derniers préférant réaliser une production 100% française.

## Travailler directement ensemble

«Cela permettra aux coproducteurs belges et canadiens de travailler directement ensemble, sans devoir passer par des producteurs étrangers, majoritairement français, qui jouent les intermédiaires contre rémunération», précise le ministre-président de la Fédération Wallonie

Bruxelles, Rudy Demotte.

Tout cela pour dire que les Canadiens sont plutôt heureux de pouvoir aujourd'hui se passer des Français. Car outre la proximité culturelle et de vision artistique qu'entretiennent Belges et Canadiens, ceux-ci manquent de ressources pour répondre à la demande de production venue des Etats-Unis. En raison de sa fiscalité attractive, un tiers des effets spéciaux des films produits à Hollywood sont en effet réalisés au Québec.

**Avec le nouveau texte, «on étend le champ d'application et on diminue les contraintes.»**

Sept films coproduits par la Belgique et le Canada seuls sont actuellement en préparation, neuf autres incluent la France, et cinq impliquent des pays tiers.

Pour les producteurs belges, certains projets vont pouvoir maintenant se débloquer. C'est notamment le cas pour Sylvain Goldberg (Nexus Factory), qui a un projet de série télé et de film en préparation avec les Canadiens.